

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le 12 février 2014

-----  
Direction du Travail et de l'Emploi

-----  
Inspection du Travail  
Section 1

-----  
12, rue de Verdun  
BP 141- 98845 NOUMEA CEDEX

Téléphone : (687) 27.55.72 – (687) 27.04.96

Fax : (687) 27.04.94.

Site web : [www.dtenc.gouv.nc](http://www.dtenc.gouv.nc)

N° CS14-2801-01-105/IT1/FF/DD

**Monsieur le directeur**  
**Direction de l'environnement**  
**Province Sud**  
**BP 3718**  
**98846 NOUMEA CEDEX**

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 13 FEV. 2014							
Direction de l'environnement	N° 5000							
	Dir.	CM (M)	CM ENT	CM LOND	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTE						✓		
COPIE								
OBSERVATIONS	(Retour SA STOP DUMBOZ) KPSR → PSI Mior AR							

**Objet** : dossier SECAL.

Monsieur,

Le dossier joint appelle de ma part les observations suivantes :

- 1 – La formation du personnel devra se porter également sur le risque chimique et la lecture des FDS (p 21 V2 1).
- 2 – Les FDS seront transmises au médecin du travail.
- 3 – Des bacs de rétention devront être installés sous le stockage des différents produits.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.